



**EPTB Charente**

Institution interdépartementale pour l'aménagement  
du fleuve Charente et de ses affluents



# Analyse de la vulnérabilité économique et patrimoniale aux inondations du bassin versant de la Charente



## PARTIE A

### analyse de la vulnérabilité patrimoniale du bassin versant de la Charente

Note de phase 1

**Mars 2017**

# **SOMMAIRE**

PREAMBULE .....	p 3
I. Présentation de la démarche .....	p 5
A. Sélection des éléments à traiter .....	p 6
B. Traitements complémentaires et renseignement des attributs .....	p 9
II. Présentation des principaux résultats .....	p 10
A. A l'échelle du bassin versant	
B. A l'échelle des TRI	
C. A l'échelle des départements .....	p 11
D. A l'échelle des EPCI .....	p 12
E. A l'échelle des communes .....	p 14
ANNEXES .....	p 17

# PREAMBULE

Porteuse du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) Charente & Estuaire, l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Fleuve Charente et de ses Affluents, reconnue, Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), souhaite engager un recensement et une analyse de la vulnérabilité aux inondations des enjeux patrimoniaux d'une part (PARTIE A) et économiques (PARTIE B) d'autre part de son territoire inondable.

En effet, majoritairement focalisés sur les enjeux humains, les projets et études menés jusqu'à présent n'abordent pas les thématiques économiques et patrimoniales en tant que telles, alors que celles-ci se trouvent de plus en plus intégrées aux différents débats concernant la prévention des inondations et notamment la résilience des territoires. Le patrimoine culturel exposé aux inondations fait d'ailleurs maintenant partie, via la Directive inondation, des indicateurs d'analyse des territoires inondables.

Les données d'enjeux, travaillées et produites au format SIG, serviront de connaissance et de support à la sensibilisation sur la réduction de la vulnérabilité dans le bassin versant de la Charente.

Après avoir recueilli un maximum de données exploitables sur les enjeux patrimoniaux et économiques du territoire, l'objectif de cette intervention est de disposer, *in fine*, d'une cartographie exhaustive de ces enjeux au sein de la zone inondable sur l'ensemble du bassin versant de la Charente et de ses affluents

Cette démarche se déroule en deux phases dont la première présentée ici consiste en :

- **l'étude des données existantes,**
- **la création**, à partir de ces données, **de bases de données** ponctuelles d'une part et surfaciques d'autre part, complètes et homogènes,
- **la quantification des enjeux** au regard des informations qualitatives recensées dans chacune des bases de données.

Ainsi, cette note présente, pour les enjeux patrimoniaux (PARTIE A), **la méthodologie de travail** qui a été suivie et **les principaux choix réalisés**.

## I. Présentation de la démarche

---

Pour cette première Phase, concernant la PARTIE A (enjeux patrimoniaux), notre travail a consisté à :

• **analyser les différentes données transmises par le maître d'ouvrage :**

- une base de données SIG ponctuelles des Monuments historiques,
- une base de données tableur des Musées de France, **complétée avec les données Géoportail pour les autres musées**,
- une liste « annuaire des services d'archives » par département du Ministère de la Culture (<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/annuaire-services/departement/>),
- une base de données tableur des Bibliothèques, de 2014, **complétée avec les « centres d'archives »** disponibles sur internet et dans laquelle nous avons ensuite **supprimé les Bibliothèques ne contenant pas de « fonds ancien »**, notion définie ci-après dans la présente Note,
- la BD Topo contenant notamment le bâti remarquable, **utilisée pour comparer et parfois éclairer la sélection d'un élément de patrimoine**,
- les couches SIG des PPRi (dont deux récents), des AZI, et de la fusion AZI-PPRi, cette dernière couche constituant, après mise à jour, **la référence « zone inondable » pour la plupart des analyses de notre mission**, puisque l'analyse à l'échelle des TRIs a été réalisée sur la base de l'addition des zones inondables jusque la zone d'aléa exceptionnelle de la couche SIG « TRIs »,
- les couches SIG de la cartographie des risques de la Directive Inondation,
- le MNT LIDAR,
- les BD ortho, BD parcellaire, SCAN25 et BD adresse.

La base de données musées de France n'a finalement pas été utilisée comme prévu puisqu' une base de données "musées" (tous musées confondus) a été constituée directement à partir du Géoportail.

De même, la base de données SIG des bibliothèques (fournie par la DRAC) n'a pas été utilisée pour manque de précision dans leur localisation.

• **analyser les informations d'enjeux à traiter**

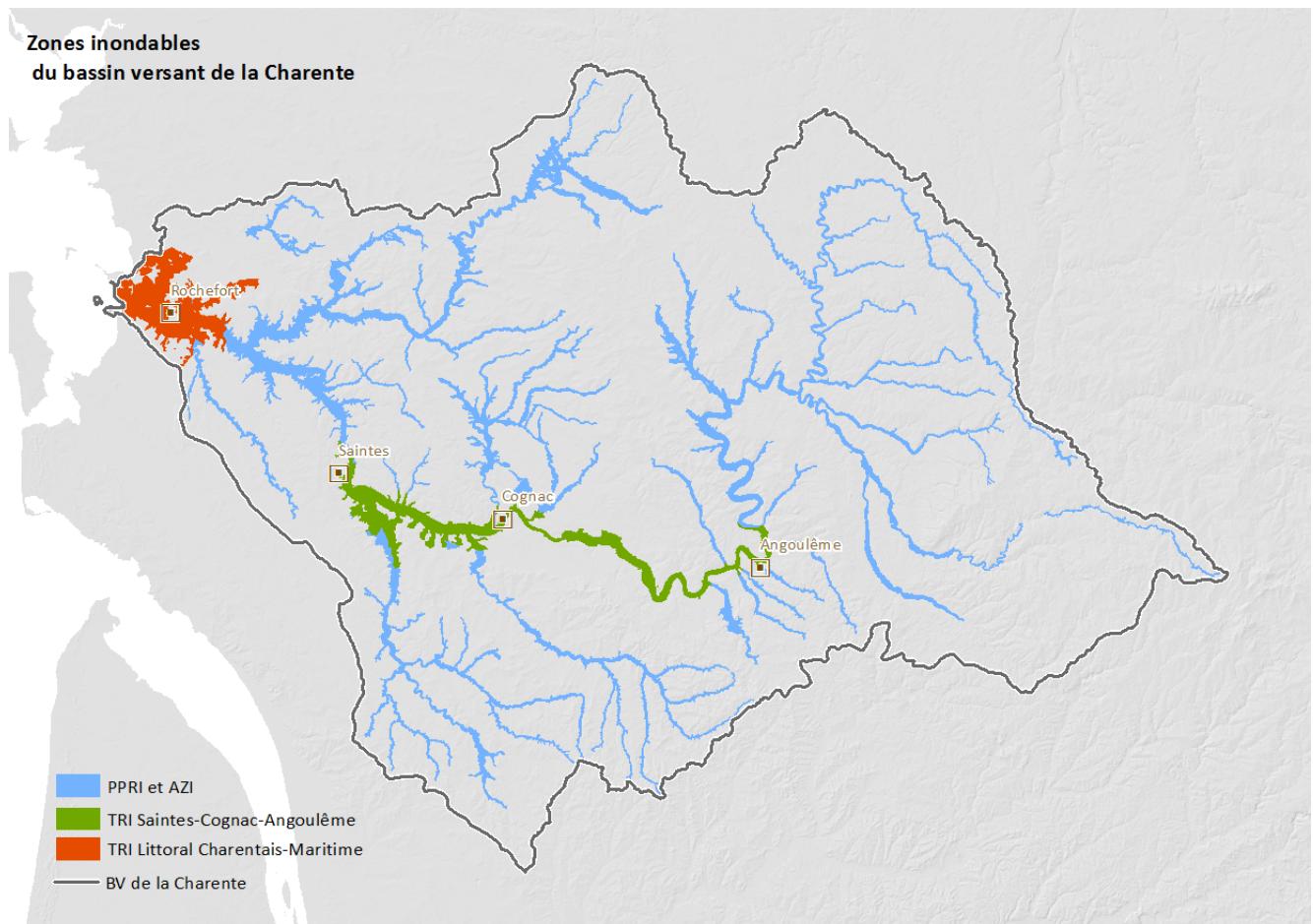
• **structurer les bases de données ponctuelles et surfaciques**

• **compiler les données existantes dans ces bases de données**

Lors de ce traitement d'informations plusieurs choix de sélection et de classification de l'information ont été faits. Ils visent à la fois à disposer d'une connaissance complète sur les enjeux exposés et à répondre aux objectifs de quantification synthétique et homogène de ceux-ci.

## A. Sélection des éléments à traiter

Les analyses suivantes ont été réalisées au sein de l'emprise de la zone inondable. Dans chacun des cas on entend par « zone inondable », **l'emprise totale des AZI et des PPRI**, appelée « d'occurrence moyenne », contenue dans la couche «fusion AZI-PPRI » mise à jour. Seul pour l'analyse à l'échelle des TRI, la zone inondable correspond à **l'addition des zones inondables jusqu'à la zone d'aléa exceptionnelle** de la couche SIG « TRIIs ».



Il nous fallait pouvoir intégrer les bâtiments de manière systématique à notre inventaire des enjeux. Il a alors été recherché l'intersection des ponctuels avec la zone inondable en utilisant une distance de recherche de 50 m. Cette distance de recherche a pour but de garder un « fuseau sécuritaire » par rapport à la sélection par ponctuel sur de grands bâtiments.

Il était par ailleurs prévu initialement d'appliquer une méthodologie de jointure des ponctuels « patrimoine » vers des objets surfaciques grâce à la BD adresse. Finalement, au regard du quantitatif modéré d'enjeux mais aussi et surtout de la qualité des ponctuels musées et bibliothèques, il a été choisi de créer directement des bases de données surfaciques par sélection cartographique sur la BD Topo, sans transiter par la jointure « adresse ».

### • Sélection des Monuments historiques à traiter

Les ponctuels Monuments historiques retenus, au nombre de **133**, ont été comparés avec les informations du bâti de la BD topo (bâti remarquable mais aussi indifférencié et industriel) correspondant pour fusionner tous les bâtis réellement classés avec le Monument historique identifié (un château classé mais aussi sa tour isolée et son pigeonnier par exemple), contrairement au cas où seul le château était classé et donc identifié par le ponctuel). Google Street View et l'orthophotoplan ont été utilisés pour cette comparaison. Chaque point de la BD Monument historique a donc été rattaché manuellement à un bâti ou ensemble de bâti de la BD Topo pour créer la base de données « surfacique ».

En parallèle, les Monuments historiques n'étant pas bâtiment ont été supprimés suite à la lecture de leur description dans la couche source, comme par exemple : les ponts, viaducs, fontaines, formes de radoub, ruines, remparts, dolmens, terrains, gisements, ... parce que, *a priori*, moins vulnérables.

### • Sélection des Musées à traiter

Nous avons directement repéré les musées à traiter sur la base ponctuelle des musées référencées sur le Géoportail.

Dans un premier temps, les ponctuels Musées retenus, au nombre de **31**, ont été comparés avec les informations ponctuelles de la BD topo (couche « PAI\_CULTURE\_LOISIRS ») correspondant pour vérification des données. En parallèle, Google Street View, l'orthophotoplan et des recherches internet ont permis de préciser leur localisation au bâtiment prêt.

### • Sélection des Centres d'archives et des bibliothèques à traiter

**2 Centres d'archives** (composés tous les deux d'un seul bâtiment) et **3 bibliothèques avec fonds ancien** (composées chacune d'un seul bâtiment) ont été retenus. Là aussi Google Street View, l'orthophotoplan et des recherches internet ont permis de préciser leur localisation au bâtiment prêt.

Pour être retenue dans notre base de données une bibliothèque devait être inondable ET posséder un fonds ancien (cf. ci-dessous). Celles potentiellement inondables (une trentaine) ont été appelées pour savoir si oui ou non elles possédaient ce fonds ancien.

#### La notion de « fonds ancien »

Concernant les bibliothèques, et ce afin de ne pas comptabiliser les bibliothèques contemporaines, ne présentant pas d'enjeu patrimonial en tant que tel, il nous fallait ne retenir que celles comportant un « fonds ancien ».

Nous avons alors proposé les critères suivants pour déterminer ce qui serait retenu comme « fonds ancien » :

### • Définition selon les Bulletins de la Bibliothèque de France

Sur la page <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1958-07-0519-002> des **Bulletins de la Bibliothèque de France** (consultée le 11/01/2017), Maurice CAILLET se pose la question de la délimitation de ce que l'on appelle « fonds ancien » :

« [...] quel sera, pour la constitution de ce fonds ancien, le terminus ad quem? Malgré l'inconvénient d'alourdir le fonds « vivant » de la bibliothèque par des ouvrages de peu d'actualité, **je m'arrêterais volontiers à 1800**, tout en sachant bien que cette date, pas plus d'ailleurs qu'aucune autre, ne saurait marquer un tournant décisif dans un domaine où interviennent des éléments si divers. Nos fonds anciens, en effet, ont une valeur essentiellement rétrospective, historique et bibliophilique; **sur le plan littéraire**, sur celui de la technique et de la présentation du livre, 1800 me paraît **une date commode et à peu près valable**; et si, au point de vue historique, la présence dans ce fonds de publications révolutionnaires se conçoit peut-être moins, elle trouvera sa justification dans la continuité technique de ces impressions par rapport à celles qui les ont précédées, dans la rareté aussi de beaucoup d'entr'elles; ces publications, souvent de minces plaquettes, seront en effet mieux protégées par leur intégration à un fonds qu'il convient, en tout état de cause, d'exclure du prêt. »

- **Définition selon l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques**

Sur la page <http://www.enssib.fr/content/quappelle-t-un-fonds-ancien-durant-quelle-période-ce-type-douvrage-t-il-existe-merci> de l'**Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques** (consultée le 11/01/2017), la question est posée de savoir ce que l'on appelle « fonds ancien » et durant quelle période ce type d'ouvrage a existé. Il est alors répondu :

« Le rapport annuel de l'Inspection générale des bibliothèques de 2006 donne un rappel des définitions proposées pour un fonds ancien : **"Suivant la circulaire d'application du décret du 9 novembre 1988, un document ancien est un document antérieur à 1810. Depuis,** la Direction du livre et de la lecture a considéré cette **définition comme trop restrictive**. De même, la charte des bibliothèques, élaborée par le Conseil supérieur des bibliothèques en 1991, a proposé **une définition plus pratique : un document ancien est un document vieux de plus d'un siècle**. **Le 19ème siècle est potentiellement compris dans le patrimoine.**"

Inspection générale des bibliothèques : rapport annuel 2006 :

<http://media.education.gouv.fr/file/78/4/5784.pdf> (consulté le 30/09/2011).

**Le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques de 2010 confirme** et précise ces définitions :

"Traditionnellement, étaient considérés comme anciens les documents imprimés avant 1811, date de la mise en place de la Bibliographie de la France. Cette limite est toutefois contestable pour tous les documents autres que les livres, pour lesquels les bibliographies nationales spécifiques n'ont été publiées que plus tardivement, quand elles existent. D'autre part, les études scientifiques de ces dernières années ont fait prendre conscience de la **fragilité et de la rareté de beaucoup des documents du XIXe, voire du début du XXe siècle, ainsi que de toutes les productions des périodes troublées** (publications des époques de guerre, des moments où la censure était importante ou redoutée...). Aussi la limite de 1810 est-elle repoussée et fait-on entrer systématiquement dans l'ensemble patrimonial des bibliothèques les ouvrages du XIXe et du début du XXe. C'est d'ailleurs, pour les livres imprimés, un seuil de cent ans d'âge que retient la communauté européenne, dans le cadre de la réglementation sur la libre-circulation des biens culturels" :

Inspection générale des bibliothèques : rapport annuel 2010 : La formation aux questions patrimoniales dans les bibliothèques : [http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/52/1/Formation\\_...](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/52/1/Formation_...) (consulté le 30/09/2011). »

Références de la Charte des bibliothèques adoptée par le conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991 : [www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf](http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1096-charte-des-bibliotheques.pdf) (consulté le 11/01/2017).

- **Notre proposition**

En conclusion, forts de ces éléments nous proposons de retenir, dans le cadre de notre mission, **les fonds datant d'au plus 1910 comme fonds anciens, s'accordant une latitude de l'ordre de la décennie** dans ce paramètre de définition. Cela amène alors à prendre en compte, au plus récent, les documents de la **première guerre mondiale**, cette dernière constituant **un repère facilement identifiable** pour dater l'âge des fonds questionnés.

## B. Traitements complémentaires et renseignement des attributs

Afin de mettre en perspective les données contenues dans cette base aux différentes échelles (commune, EPCI, département, ...), il nous a été nécessaire de réaliser quelques opérations pour renseigner les attributs de ces objets géographiques :

- **en cas de plusieurs « usages », le bâti a été dupliqué** pour être renseigné autant de fois que nécessaire avec une seule désignation à la fois, comme par exemple une chapelle Monument historique qui est aussi musée : son bâti a été doublé et renseigné individuellement.
- **renseignement des attributs concernant l'aléa inondation**, selon jointure spatiale avec la zone inondable d'occurrence moyenne (couche fusion PPRI - AZI) d'une part et l'enveloppe inondable des TRI (y compris le scénario exceptionnel) d'autre part. Pour le surfacique, l'intersection stricte avec la zone inondable, quelle qu'elle soit, définit l'inondabilité de l'objet géographique, quelque soit la superficie de cette intersection. Pour la sélection de l'aléa des zonages TRI, dans le cas d'objets « bâti » situés sur deux zones d'aléa (« moyen » et « fréquent » par exemple), il a été attribué le niveau le plus élevé (« fréquent » dans cet exemple).
- **renseignement des attributs concernant l'appartenance du ponctuel ou du surfacique à la zone de sécurité de 50 m** (champ Z\_SECU). Par analogie à la règle d'intersection stricte précédente, les objets situés dans cette zone de sécurité n'intersectent pas avec la zone inondable stricte.

## II. Présentation des principaux résultats

Les analyses issues des données ainsi collectées permettent aujourd’hui d’évaluer le nombre d’éléments du patrimoine (monuments historiques, musées, centres d’archives et bibliothèques avec fonds ancien) exposés aux inondations.

Pour les comptages et analyses qui suivent, **seuls les éléments compris dans ou intersectant la zone inondable stricte** (sans le « fuseau sécuritaire ») sont considérés.

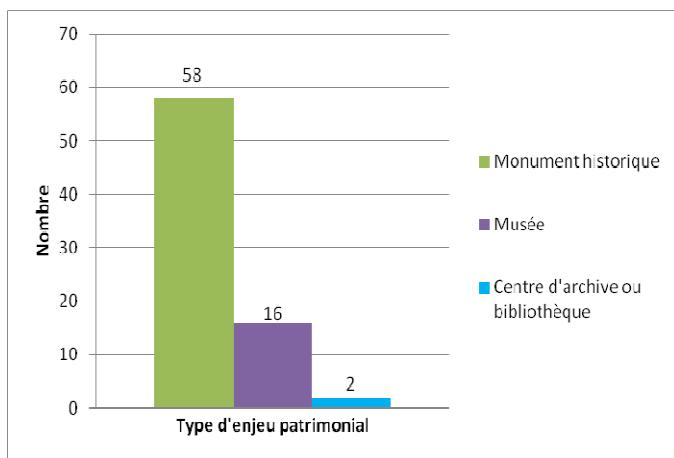
**Les données ponctuelles correspondant toutes aux données surfaciques de bâti mais ces dernières étant plus précises, nous présentons les analyses suivantes uniquement sur le surfacique (au bâti donc).**

### A. A l'échelle du bassin versant

La zone inondable de référence est ici la zone d’aléa d’occurrence moyenne (emprise totale des AZI et PPRi).

Le graphique ci-contre présente **le nombre d’éléments du patrimoine exposés aux inondations dans le bassin versant :**

Ce sont donc au total **58 monuments historiques, 16 musées** (dont 6 musées de France), **2 centres d’archives / bibliothèques avec fonds ancien** qui sont concernés par les inondations dans le bassin versant de la Charente.

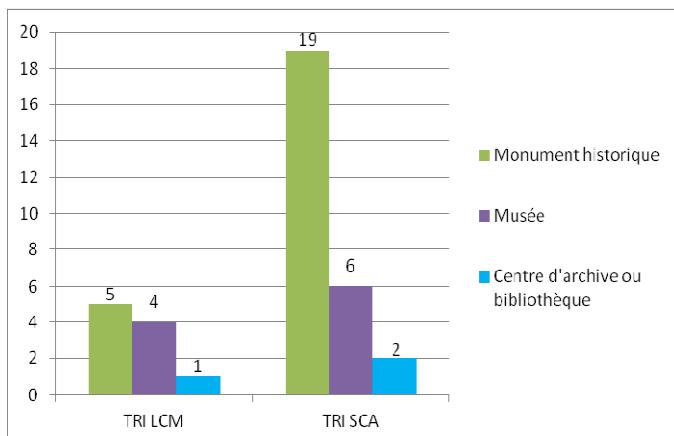


### B. A l'échelle des TRI

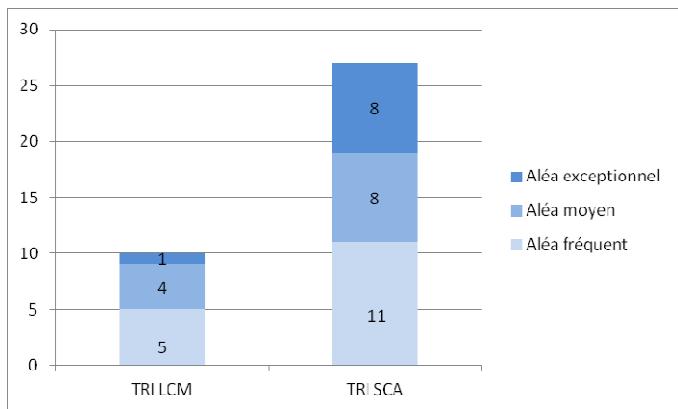
La zone inondable de référence est ici l’addition des zones inondables jusque la zone d’aléa exceptionnelle des TRI.

Le graphique ci-contre présente **le nombre d’éléments du patrimoine exposés aux inondations par TRI :**

Ce sont donc au total **5 monuments historiques, 4 musées** (dont aucun musée de France) et **1 bibliothèque** qui sont concernés par les inondations sur le périmètre du **TRI Littoral Charentais-Maritime (LCM)** et **19 monuments historiques, 6 musées** (dont 5 musées de France) et **2 centres d’archives** sur le périmètre du **TRI Saintes-Cognac-Angoulême (SCA)**.



Si l'on se penche sur la répartition des éléments de patrimoine dans les différents niveaux d'aléas on obtient le graphique ci contre (tous éléments confondus) :

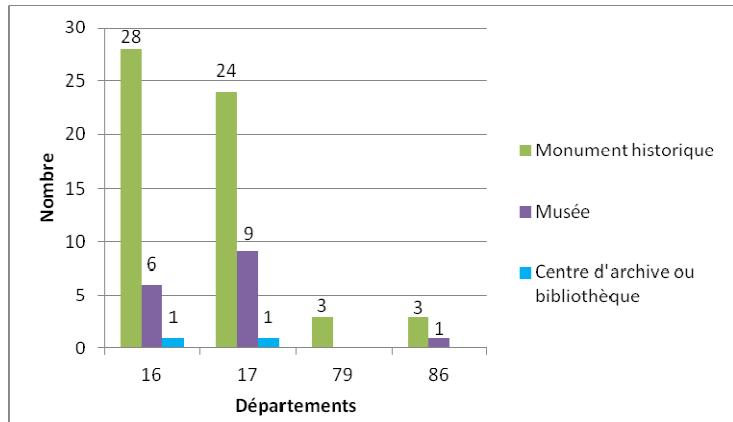


### C. A l'échelle des départements

La zone inondable de référence est ici la zone d'aléa d'occurrence moyenne (emprise totale des AZI et PPRi).

Le graphique ci-contre présente **le nombre d'éléments du patrimoine exposés aux inondations par département** :

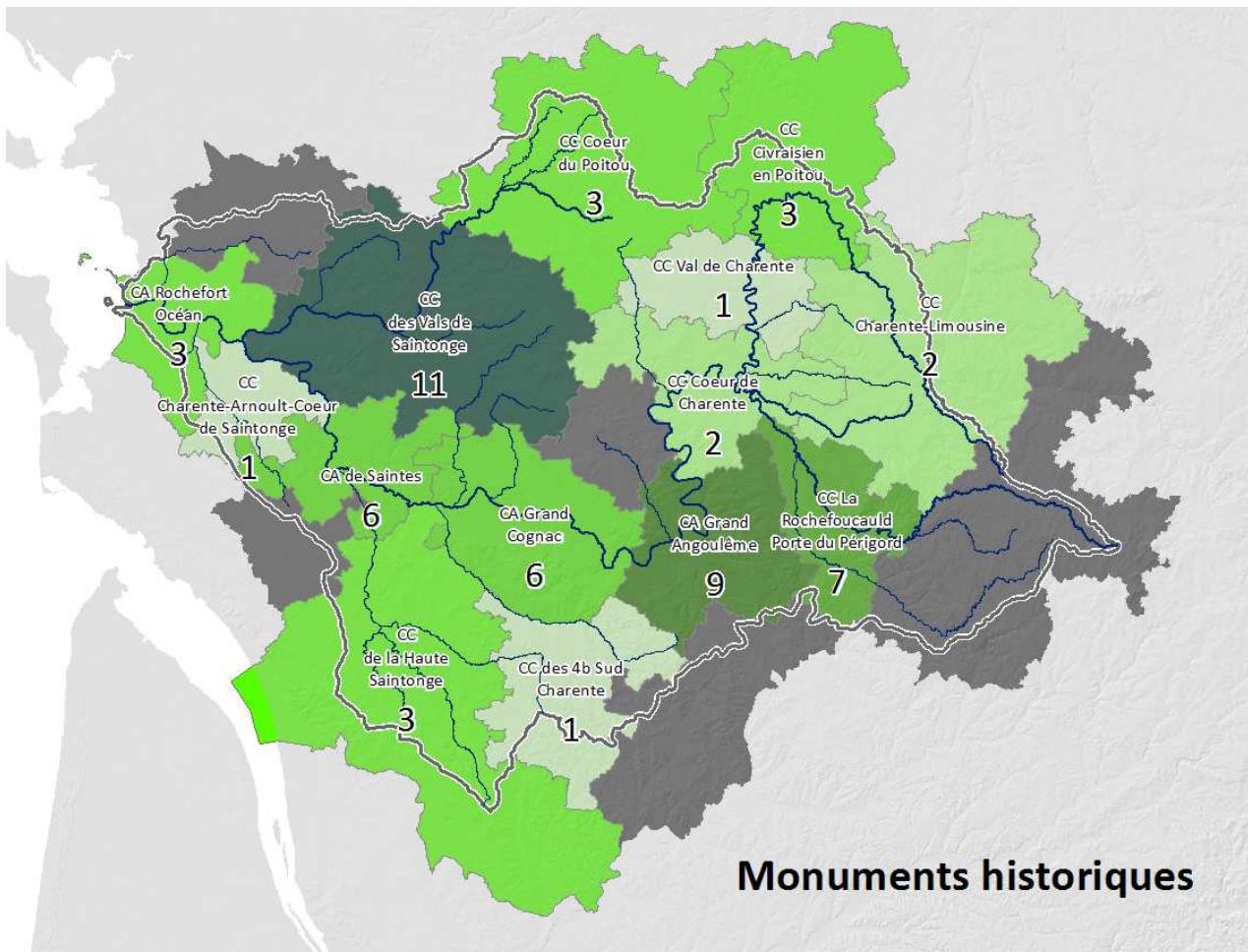
Aucun élément du patrimoine culturel n'est recensé en zone inondable dans les départements de la Haute-Vienne et de la Dordogne ; ces derniers sont "surfaciquement" moins concernés par l'emprise du bassin versant de la Charente d'une part et d'autre part moins impactés par l'emprise des zones inondables car situés en tête de bassin.

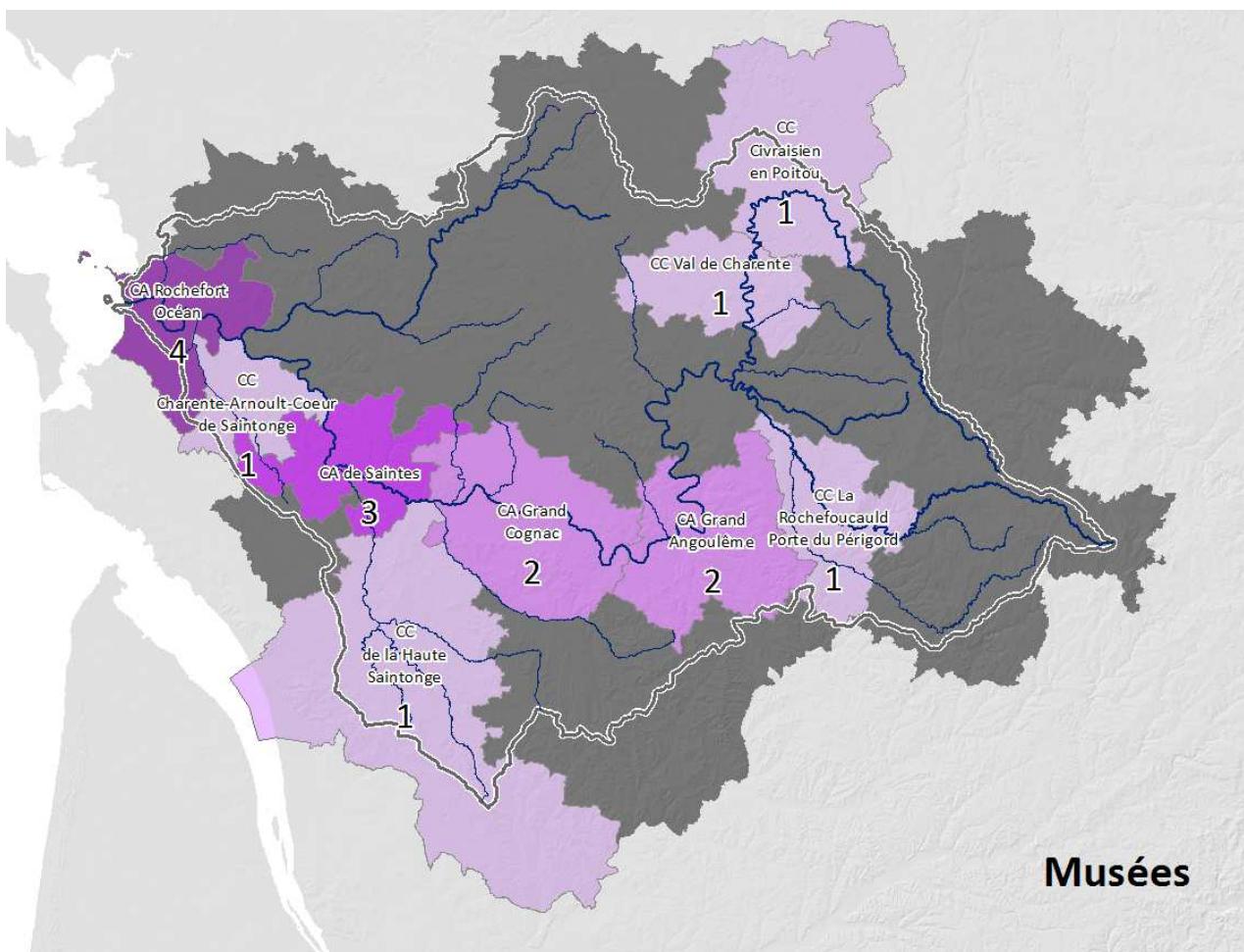
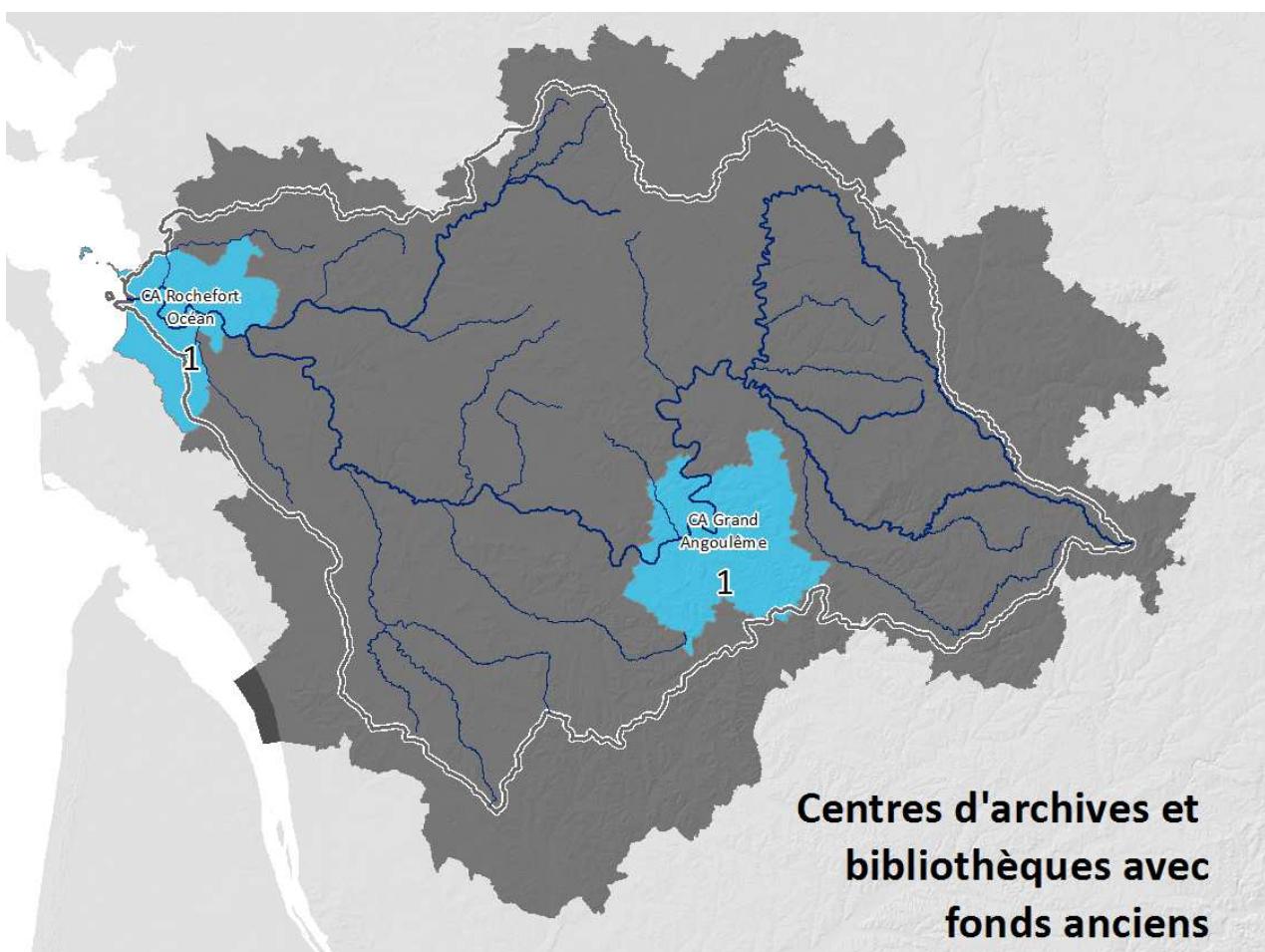


## D. A l'échelle des EPCI

La zone inondable de référence est ici la zone d'aléa d'occurrence moyenne (emprise totale des AZI et PPRI).

Les cartes suivantes présentent **le nombre d'éléments du patrimoine** exposés aux inondations **par EPCI** :

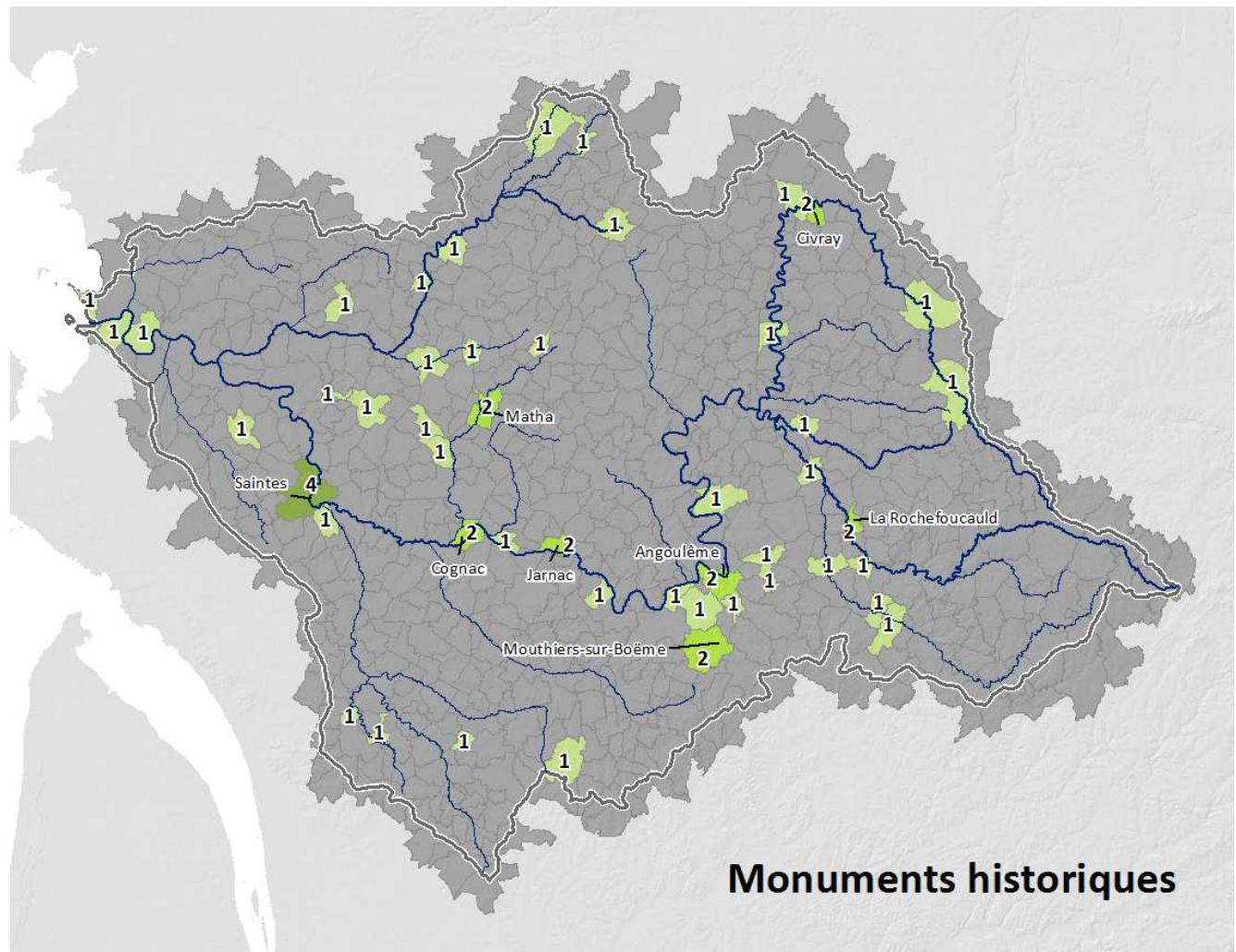


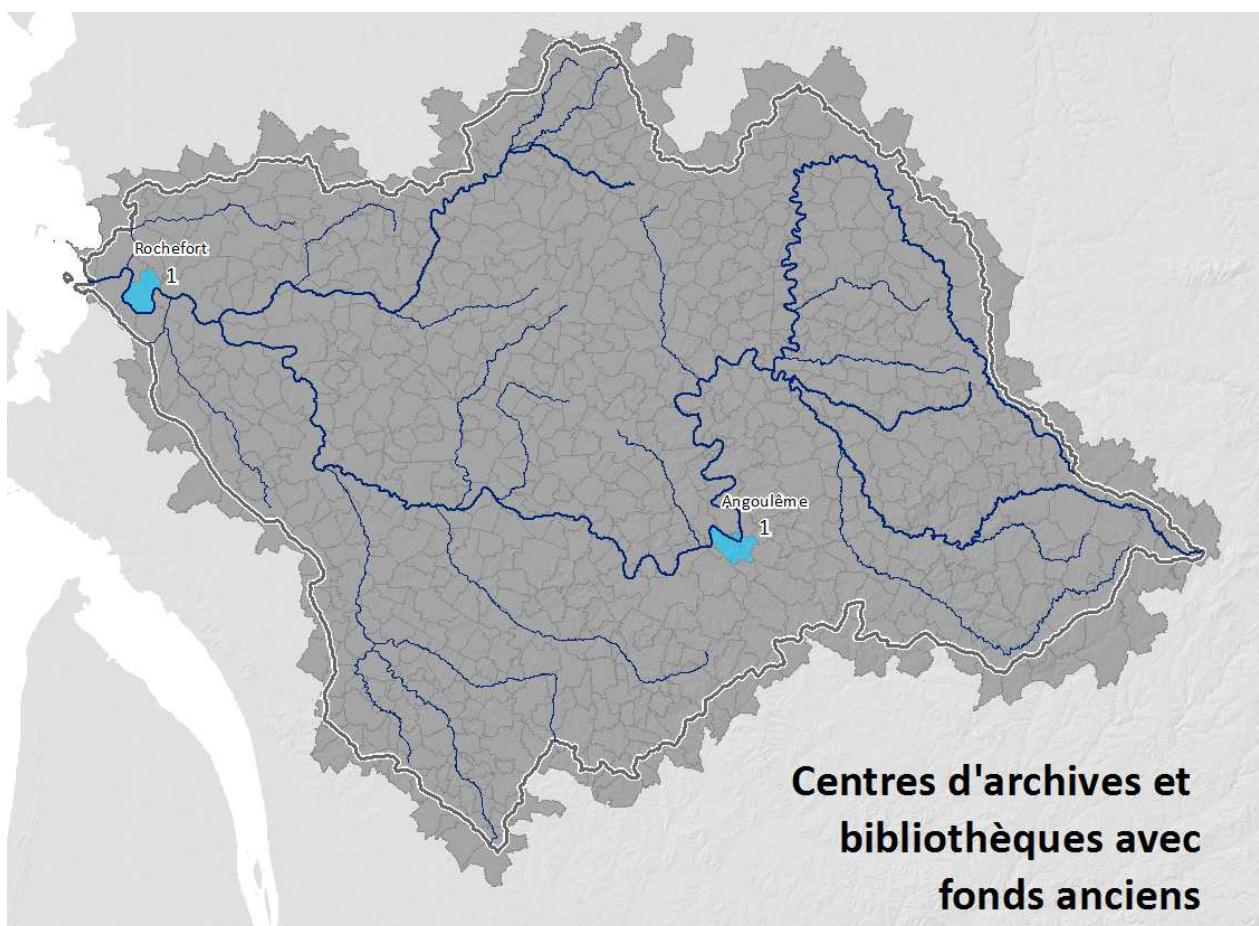
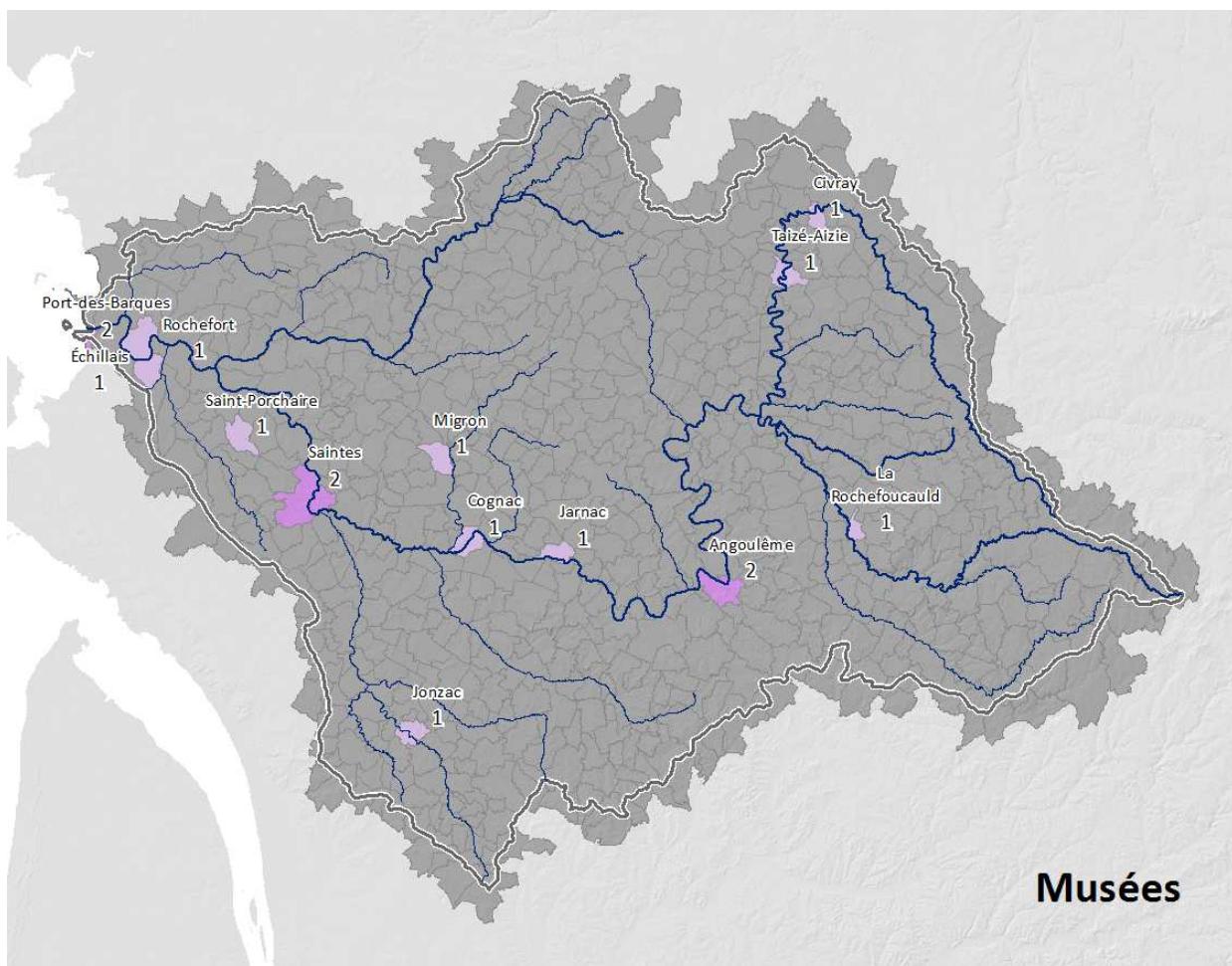
**Musées****Centres d'archives et  
bibliothèques avec  
fonds anciens**

## E. A l'échelle des communes

La zone inondable de référence est ici la zone d'aléa d'occurrence moyenne (emprise totale des AZI et PPRI).

Les cartes suivantes présentent **le nombre d'éléments du patrimoine** exposés aux inondations **par commune** :





# **ANNEXES**

**ANNEXE 1 : Structure de la base de données patrimoine**

**ANNEXE 2 : Liste des bâtis patrimoine en zone inondable stricte (TRI compris)**

**ANNEXE 1***Structure de la base de données patrimoine*

Thématique	Description du champ	Code champ	Exemple de valeurs possibles
Localisation	Identifiant de l'établissement	ID_ENJEU	
	Code INSEE du département	INSEE_DEP	16 17
	Code EPCI	CODE_EPCI	200036473
	Nom de l'EPCI	NOM_EPCI	CA de Saintes
	Code INSEE de la commune	INSEE_COM	17415
	Nom complet de la commune	NOM_COM	Saintes
	Adresse	ADRESSE	5, rue du Musée
Description	Qualité de la géolocalisation	PRECISION	Commune, voie, adresse, bâtiment
	Type d'enjeu	TYPE_ENJEU	Musée Centre d'archive ou bibliothèque fonds ancien Monument historique
	Indication complémentaire	COMPLEMENT	Si Musée : Musée de France ou non Si centre d'archive ou bibliothèque : centre d'archive communal ou communautaire, bibliothèque municipale Si monument historique : classé, inscrit
	Intitulé de l'établissement	INTITULE	
	Identifiant base de données Mérimée	REFMERIMEE	
Inondation	Edifice situé dans l'enveloppe inondable « zones AZI - PPRI »	AZI_PPRI	oui non
	Edifice situé en zone à risque des TRI	TRI	non TRI Saintes-Cognac-Angoulême TRI Littoral Charentais-Maritime
	Si zonage TRI, niveau d'aléa	ALEA_TRI	aléa fréquent aléa moyen aléa exceptionnel

**ANNEXE 2***Liste des bâtis patrimoine en zone inondable stricte (TRI compris)*

Dépt.	Commune	Type d'enjeu	Intitulé	Dans l'emprise d'un AZI et/ou d'un PPRI	Dans l'emprise d'un TRI	ALEA du TRI
16	ALLOUE	Monument historique	Logis de la Vergne	Oui	Non	
16	ANGEAC-CHARENTE	Monument historique	Eglise Saint-Pierre	Oui	SCA*	moyen
16	ANGOULEME	Monument historique	Capitainerie de l'Houmeau	Non	SCA	exceptionnel
16	ANGOULEME	Monument historique	Ancienne papeterie Joseph Bardou-Le Nil	Oui	SCA	fréquent
16	ANGOULEME	Musée	Musée de la bande dessinée	Oui	SCA	fréquent
16	ANGOULEME	Musée	Musée du papier le nil	Oui	SCA	fréquent
16	ANGOULEME	Centre d'archive ou bibliothèque	Service des archives de la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême	Oui	SCA	moyen
16	ANGOULEME	Monument historique	Tour	Oui	Non	
16	COGNAC	Monument historique	Hôtel Perrin de Boussac	Non	SCA	exceptionnel
16	COGNAC	Monument historique	Château de François Ier	Non	SCA	exceptionnel
16	COGNAC	Musée	Musée des arts du cognac	Oui	SCA	exceptionnel
16	COGNAC	Monument historique	Porte Saint-Jacques	Oui	SCA	fréquent
16	COGNAC	Monument historique	Hôtel Brunet du Boccage	Oui	SCA	fréquent
16	CONDEON	Monument historique	Eglise Saint-Marien	Oui	Non	
16	FEUILLADE	Monument historique	Eglise Saint-Pierre	Oui	Non	
16	JARNAC	Monument historique	Maison natale de F. Mitterrand	Oui	SCA	fréquent
16	JARNAC	Musée	Musée françois mitterrand	Oui	SCA	fréquent
16	JARNAC	Monument historique	Temple protestant	Oui	SCA	moyen
16	LA COURONNE	Monument historique	Moulin de la Courade	Oui	Non	
16	LA ROCHEFOUCAULD	Monument historique	Eglise d'Olérat	Oui	Non	
16	LA ROCHEFOUCAULD	Monument historique	Couvent des Carmes	Oui	Non	

\* LCM : Littoral Charentais-Maritime

\* SCA : Saintes-Cognac-Angoulême

Dépt.	Commune	Type d'enjeu	Intitulé	Dans l'emprise d'un AZI et/ou d'un PPRI	Dans l'emprise d'un TRI	ALEA du TRI
16	LA ROCHEFOUCAULD	Musée	Musée de l'hôpital - apothicairerie	Oui	Non	
16	LA ROCHETTE	Monument historique	Château	Oui	Non	
16	MAGNAC-SUR-TOUVRE	Monument historique	Eglise Saint-Cybard	Oui	Non	
16	MARTHON	Monument historique	Eglise Saint-Martin	Oui	Non	
16	MOUTHIERS-SUR-BOEME	Monument historique	Logis de Forge	Oui	Non	
16	MOUTHIERS-SUR-BOEME	Monument historique	Eglise Saint-Hilaire	Oui	Non	
16	NERSAC	Monument historique	Moulin à papier	Oui	SCA*	fréquent
16	PRANZAC	Monument historique	Lanterne des morts	Oui	Non	
16	PUYMOYEN	Monument historique	Moulin à papier	Oui	Non	
16	ROUMAZIERES-LOUBERT	Monument historique	Château de Chambes	Oui	Non	
16	RUELLE-SUR-TOUVRE	Monument historique	Manoir de Fissac	Oui	Non	
16	SAINT-AMANT-DE-BONNIEURE	Monument historique	Logis	Oui	Non	
16	SAINT-BRICE	Monument historique	Château	Oui	SCA	moyen
16	TAIZE-AIZIE	Musée	Musée de la cafetière et du moulin	Oui	Non	
16	TROIS-PALIS	Monument historique	Eglise Notre-Dame	Non	SCA	exceptionnel
16	VARS	Monument historique	Logis du Portal	Oui	Non	
16	VERTEUIL-SUR-CHARENTE	Monument historique	Couvent des Cordeliers	Oui	Non	
16	VILHONNEUR	Monument historique	Logis de Rochebertier	Oui	Non	
17	AUTHON-EBEON	Monument historique	Manoir	Oui	Non	
17	COURCOURY	Monument historique	Eglise Saint-Martin	Non	SCA	exceptionnel
17	DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE	Monument historique	Château	Oui	Non	
17	ECHILLAIS	Musée	Maison du transbordeur	Oui	LCM*	fréquent
17	FOURAS	Monument historique	Fort Lapointe	Oui	LCM	fréquent
17	GRANDJEAN	Monument historique	Eglise Saint-Barthélémy	Oui	Non	
17	JONZAC	Musée	Moulin de chez bret	Oui	Non	
17	LANDES	Monument historique	Logis des Varennes	Oui	Non	

\* LCM : Littoral Charentais-Maritime

\* SCA : Saintes-Cognac-Angoulême

Dépt.	Commune	Type d'enjeu	Intitulé	Dans l'emprise d'un AZI et/ou d'un PPRI	Dans l'emprise d'un TRI	ALEA du TRI
17	LES GONDS	Monument historique	Métairie des Pères	Oui	SCA	moyen
17	MATHA	Monument historique	Eglise Saint-Herie	Oui	Non	
17	MATHA	Monument historique	Pigeonnier de Geffrou	Oui	Non	
17	MIGRON	Monument historique	Château Couvert	Oui	Non	
17	MIGRON	Musée	Ecomusée du cognac	Oui	Non	
17	PORT-DES-BARQUES	Musée	Ecomusée de port-des-barques	Oui	LCM*	fréquent
17	PORT-DES-BARQUES	Musée	Ferme aquacole de l'île madame	Oui	LCM	fréquent
17	ROCHEFORT	Monument historique	Gare	Non	LCM	exceptionnel
17	ROCHEFORT	Centre d'archive ou bibliothèque	CORDERIE ROYALE	Oui	LCM	moyen
17	ROCHEFORT	Monument historique	Corderie de l'Arsenal	Oui	LCM	moyen
17	ROCHEFORT	Musée	Corderie de l'Arsenal	Oui	LCM	moyen
17	SAINTES	Centre d'archive ou bibliothèque	Service des archives de la commune	Non	SCA*	exceptionnel
17	SAINTES	Monument historique	Eglise Sainte-Marie aux Dames	Non	SCA	exceptionnel
17	SAINTES	Monument historique	Hôtel Monconseil	Oui	SCA	fréquent
17	SAINTES	Musée	Musée archéologique	Oui	SCA	fréquent
17	SAINTES	Musée	Musée dupuy-mestreau	Oui	SCA	fréquent
17	SAINTES	Monument historique	Maison de la Juridiction Consulaire	Oui	SCA	moyen
17	SAINTES	Monument historique	Eglise Saint-Pierre	Oui	SCA	moyen
17	SAINTES	Monument historique	Abbaye des Dames	Oui	SCA	moyen
17	SAINT-GERMAIN-DE-VIBRAC	Monument historique	Eglise Saint-Germain	Oui	Non	
17	SAINT-HILAIRE-DE-VILLEFRANCHE	Monument historique	Eglise	Oui	Non	
17	SAINT-HILAIRE-DU-BOIS	Monument historique	Eglise Saint-Hilaire	Oui	Non	
17	SAINT-MARTIN-DE-JUILLERS	Monument historique	Eglise	Oui	Non	
17	SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE	Monument historique	Fort Lupin	Oui	LCM	fréquent

\* LCM : Littoral Charentais-Maritime

\* SCA : Saintes-Cognac-Angoulême

Dépt.	Commune	Type d'enjeu	Intitulé	Dans l'emprise d'un AZI et/ou d'un PPRI	Dans l'emprise d'un TRI	ALEA du TRI
17	SAINT-PIERRE-DE-L'ISLE	Monument historique	Eglise Saint-Pierre ès Liens	Oui	Non	
17	SAINT-PORCHAIRE	Monument historique	Château de la Rochecourbon	Oui	Non	
17	SAINT-PORCHAIRE	Musée	Musée de la préhistoire	Oui	Non	
17	SAINT-SIGISMOND-DE-CLERMONT	Monument historique	Abbaye de la Tenaille	Oui	Non	
17	SEIGNE	Monument historique	Eglise Notre-Dame	Oui	Non	
17	VARAIZE	Monument historique	Eglise	Oui	Non	
17	VERGEROUX	Monument historique	Eglise	Non	LCM*	moyen
79	CELLES-SUR-BELLE	Monument historique	Abbaye royale Notre-Dame	Oui	Non	
79	CHEF-BOUTONNE	Monument historique	Château de Javarzay	Oui	Non	
79	MELLE	Monument historique	Eglise Saint-Hilaire	Oui	Non	
86	CIVRAY	Monument historique	Maison XVe	Oui	Non	
86	CIVRAY	Monument historique	Eglise Saint-Nicolas	Oui	Non	
86	CIVRAY	Musée	Musée archéologique	Oui	Non	
86	SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL	Monument historique	Château de Léray	Oui	Non	

\* LCM : Littoral Charentais-Maritime

\* SCA : Saintes-Cognac-Angoulême